Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602566-20260322-920260322-DE

EXTRAIT DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉHORENTEUC, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GORTAIS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2026
Présents : 10

Présents : M. Michel GORTAIS, Maire — Mme Odette MORIN, adjointe -- Monsieur Patrick MORIN, adjoint ---- Mmes Marie-Noëlle MAGER -- Louisa MASSON –Marina PÉPING – Christelle DROPSIT -- Mrs - Dominique PLANTEC -- Didier DUCHESNE – Fabien MÉNAGER --
Absents : M Adrien GLEHELLO (excusé, pouvoir à Didier DUCHESNE)
Secrétaire : Mme Christelle DROPSIT

N°9/20260322
OBJET : ELECTION DU MAIRE
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, sous la Présidence de Mme Odette MORIN, doyenne d'âge.
Vu les articles L. 2121-17 et L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales ;
Après s'être assuré que le quorum est atteint ;
Après avoir, conformément à l'article L. 2122-7 susvisé, voté à scrutin secret ;
Le conseil municipal désigne deux accesseurs chargés du dépouillement des bulletins de vote. Ils constitueront le bureau présidé par le doyen de l'assemblée, Mme Marie-Noëlle MAGER et M. Fabien MÉNAGER

Le conseil municipal constate à l'issue du 1er tour du scrutin les résultats suivants :
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)..... 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)... ..0
Nombre de suffrages exprimés..... 11
Majorité absolue.....6

A obtenu :

– M. Michel GORTAIS : 11 voix (onze voix)

M. Michel GORTAIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Michel GORTAIS

MAIRIE DE TRÉHORENTEUC
Morbihan